

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Année 18, Numéro 4

MAI 2020

MOT DU MAIRE

C'est difficile à croire qu'il y a déjà plus d'un mois que nous agissons en accord avec les règles du confinement. Le respect des consignes semble avoir fait l'unanimité sur le territoire bien que quelques contrevenants en groupe aient été approchés par les autorités ici et là. C'est tout de même une fierté de constater à quel point les citoyens s'adaptent rapidement et de manière responsable. À l'épicerie par exemple, au début mars il aurait été considéré risible si on nous avait demandé de garder les deux mètres de séparation. C'est maintenant la norme! Cependant, il est malheureux que certains commis se fassent malmener par quelques impatients. Ils ne font que leur travail, un peu de retenue. À la Municipalité, le travail se poursuit et nous préparons la belle saison. Le Conseil s'est réuni en séance ordinaire en téléconférence, je vous réfère à notre site web. C'est un peu plus lourd comme rencontre, mais ça permet tout de même de traiter des affaires courantes. Continuons nos efforts. Salutations et Ça va bien aller!

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

À noter qu'un abri d'auto temporaire sur votre terrain est autorisé jusqu'au 15 mai. Nous comptons donc sur votre collaboration afin de les démonter et ranger avant la date prescrite.

DES NOUVELLES POUR LE CAMP DE JOUR / TERRAIN DE JEUX

Tel que le Gouvernement Legault l'a mentionné au point de presse du 27 avril dernier : « La vie doit continuer ». Même si les consignes gouvernementales pour les camps de jour seront rendues vers le 11 mai, nous désirons quand même prendre les devants afin de relancer le Camp de jour/Terrain de jeu pour l'été 2020. Nous devons donc reconstituer le comité de parent. Pour y participer, veuillez souligner votre intérêt à Madame Danielle Ouellet à l'adresse greffe@notredamedesneiges.qc.ca

Aussi, la municipalité désire procéder au recrutement d'étudiant(es) en tant qu'animateur et moniteur au terrain de jeux situé à Rivière-Trois-Pistoles. Deux postes à temps pleins de 35 heures et de 28 heures par semaine. Pour renseignements sur cette offre d'emploi, consulter notre site Web à www.notredamedesneiges.qc.ca. Faites parvenir d'ici le 18 mai 2020 votre C.V., soit par courrier ou par courriel au greffe@notredamedesneiges.qc.ca

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL / HUIS CLOS

Considérant le décret gouvernemental, la séance du conseil prévue le 11 mai prochain se tiendra à huis-clos par conférence téléphonique. Cependant, les citoyens de la Municipalité peuvent soumettre leurs questions au conseil et ce, par courriel à dg@notredamedesneiges.qc.ca. Les questions doivent être reçues à cette adresse avant lundi le 11 mai à midi.

DE NOUVEAUX OUTILS POUR DIFFUSER LES ALERTES ET LES AVIS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité vient de procéder à l'acquisition d'outils de communication permettant de rejoindre la majorité de ses citoyens n'ayant pas accès au site web ni à la page Facebook de la Municipalité.

En effet, ces outils permettront de diffuser des alertes et des avis aux citoyens tels les avis d'ébullition, les avis d'entrave à la circulation ainsi que les alertes aux citoyens dans un contexte de mesures d'urgences. Les citoyens devront s'inscrire individuellement. En cas d'avis quelconque, les citoyens inscrits recevront personnellement l'avis parmi les choix de moyen de communication suivants :

- Téléphone, Courriel, SMS (Message texto), Autres (ex. Messenger)

Dans les prochaines semaines, les citoyens seront contactés par courriel ou par la poste afin de soumettre les liens et les instructions nécessaires afin de s'inscrire au service.

Avec ce nouveau service, toutes les citoyennes et tous les citoyens pourront recevoir l'ensemble des avis et alertes émis par la Municipalité. Surveillez nos prochaines communications à ce sujet.

SUSPENSION DES SESSIONS DE 2020 DE L'ÉCOLE DE LANGUE

À cause des circonstances exceptionnelles liées au Covid-19, l'Université Western s'est vu obligée de prendre la décision difficile d'annuler ses programmes d'immersion française à Trois-Pistoles pour le printemps et pour l'été 2020.

Le recteur de l'Université, Monsieur Alan Shepard, assure un retour des activités en 2021.

VERSION RÉVISÉE DU CALENDRIER DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

VERSION RÉVISÉE

CALENDRIER DE COLLECTE
Notre-Dame-des-Neiges
(incluant le secteur Rivière-Trois-Picots)

Depuis le début du mois de mars, la collecte du recyclage est changée et sera maintenant fait aux trois semaines. C'est pourquoi la MRC des Basques vous propose une version révisée du calendrier de collecte des matières résiduelles que vous avez reçue avec votre compte de taxes 2020. Veuillez le consulter et bien regarder la légende pour votre secteur. Pour information sur les collectes, communiquez avec la MRC au 418-851-3206.

OUVERTURE ÉCO-CENTRE

Veuillez noter que l'ouverture de l'Écocentre est reportée au 6 mai 2020. Le centre de tri demeure un point de dépôt pour certains matériaux comme le matériel électronique et les résidus domestiques dangereux. Merci à tous !

LES LINGETTES HUMIDES « NE DOIT PAS ÊTRE JETÉES À LA TOILETTE »

La Municipalité aimerait porter à l'attention des citoyens utilisateurs du réseau d'égout que l'utilisation de lingettes humides et/ou désinfectantes ne doivent pas être jetées à la toilette. Par leur composition fibreuse, ces lingettes se déchirent et les fibres s'enroulent autour des pompes, ce qui endommage considérablement le mécanisme et occasionne des coûts importants pour la Municipalité. Nous demandons de jeter les lingettes aux déchets domestiques. Merci de votre compréhension.

TAXES MUNICIPALES / MESURES D'ALLÈGEMENT LIÉES À LA COVID-19

Afin de soutenir les citoyens et entreprises dont les revenus sont affectés par la COVID-19, le Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges ont adopté un avis de motion le 14 avril dernier, afin de permettre des mesures d'atténuation financière.

- Que le taux d'intérêt et de pénalités sur les taxes foncières, spéciales et des compensations exigibles pour l'année 2020 et impayés soit de 0 % à compter du 23 mars 2020 et que ce taux soit maintenu jusqu'au 31 août 2020 inclusivement.
- Selon l'évolution de la situation, le Conseil municipal évaluera dans les prochains mois, s'il y a lieu de maintenir au-delà du 31 août.

Prenez note que les citoyens et les entreprises qui sont en mesure d'effectuer leurs paiements aux échéances prévues sont invités à les faire, pour minimiser l'impact pour l'ensemble de la collectivité des frais d'emprunts temporaires.

OUVERTURE DES VALVES DU RÉSEAU D'AQUEDUC RÉSIDENCES SAISONNIÈRES

Noter que nous vous rappelons que le tout est sujet à l'arrêté numéro 2020-011 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux en date du 28 mars 2020 limitant l'accès à notre région. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/AM_numero_2020-011.pdf?1585431873

Prenez note que selon le règlement numéro 446, l'ouverture de valve d'eau après le 1^{er} mai est sujette à une tarification. À ce propos, les propriétaires doivent planifier leur demande d'ouverture une semaine à l'avance auprès de la municipalité en communiquant avec le directeur des travaux publics au 418-851-6622 afin de fixer la date et l'heure. La réalisation du service s'effectue en semaine, soit **du lundi au vendredi**, le tarif chargé est fixé à 35 \$.

De plus, l'ouverture ou la fermeture d'entrées de service **les fins de semaine – samedi seulement**. Afin de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par l'ouverture ou la fermeture des entrées de service les fins de semaine, soit le samedi seulement, il est, par le règlement numéro 446, exigé à chaque fois qu'un propriétaire d'habitation saisonnière ou permanente en fait la demande une tarification applicable de 50 \$.

Noter que la très grande majorité des propriétaires de chalets a déjà complété le «Formulaire d'autorisation d'ouverture et de fermeture» concernant le choix. **Cependant, si vous ne l'avez pas déjà fait et fourni, veuillez le compléter, voici le lien** : <http://www.notredamedesneiges.qc.ca/wp-content/uploads/2019/04/OuvertureValveFormulaire2019.pdf>

CHANGEMENT DE NOMS DE RUE SECTEUR PLACE LEBLOND ET CHANGEMENT D'ADRESSES

Changement de noms de rue secteur Place Leblond : Lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020 tenue à huis clos, par voie de conférence téléphonique, compte tenu de la COVID-19; le Conseil municipal ayant pris connaissance de la pétition citoyenne et ayant tenu compte de sa position prise relativement à la suggestion des citoyens présents lors de la séance du 9 mars dernier, a statué sur le changement de noms de rue dans leur secteur de Place Leblond de la façon suivante : 1- Conserve le nom de « Rue Lajoie » (pour le pourtour) et le nom de « Rue Mackenzie » ; 2- Retire le nom de la « Rue Tobin » car la rue prendra le nom de « Rue Lajoie ».

Changement d'adresse : Relativement aux changements d'adresse, tel qu'il a été indiqué lors de l'envoi du bulletin d'information municipale avec le compte de taxes de 2020, la municipalité attendra au mois de septembre pour acheminer la demande de modifications auprès de Postes Canada.

GAGNANTE DE LA TABLETTE SAMSUNG SMT590

Le 9 mars dernier a eu lieu le tirage d'une tablette Samsung SMT590, 10.5 pouces d'une valeur de 400\$. La gagnante est Kelly-Ann Côté. Cette tablette est une gracieuseté de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges en collaboration avec Kadorama, dans le cadre des activités de la semaine de relâche.